

COMMUNIQUE CFTC DGFIP

LE JOUR DE CARENCE MAINTENU POUR LES FONCTIONNAIRES

Suspendu pendant la période de confinement, il a fait son retour depuis le 10 juillet 2020, date de la fin de l'état d'urgence.

Malgré les préconisations des scientifiques sur la mise en place de "mesures de compensation le temps de l'isolement", ainsi que "des prescriptions d'arrêts de travail dont le motif conduira à l'annulation du délai de carence » la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques vient de confirmer son refus de lever cette journée.

Cette décision arrive à créer des situations totalement « ubuesques » où les agents en quatorzaine/septaine ou en attente de test ne se verront appliquer aucune retenue sur salaire, mais si le test est positif alors le jour de carence sera prélevé. Tout cela n'incite pas à se faire tester...

Suspendre l'application du jour de carence pour renforcer l'efficacité de l'isolement relève simplement du bon sens à l'heure où tous les voyants repassent au rouge. En effet, des personnes atteintes du virus pourraient être tentées de ne pas consulter leur médecin ni de respecter les mesures d'éloignement pour ne pas être pénalisées pécuniairement. Cela est un contresens aux mesures de prévention contre la propagation du virus.

Une injustice de plus envers les agents de la fonction publique « exemplaires » pendant tout le confinement, c'est tout ce que le gouvernement a trouvé pour montrer sa reconnaissance !

Pour la CFTC, cette décision contrevient à tout bon sens et envoie une fois de plus un message négatif à l'ensemble des agents qui se sentaient déjà déconsidérés par leurs administrations.

La CFTC demande l'abrogation de ce jour de carence et dans l'immédiat sa suspension pour tous les agents publics, et ce de façon rétroactive au 1er juillet.